



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 octobre 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-huitième session

Point 22 b) de l'ordre du jour

### Groupes de pays en situation particulière :

Conférence consacrée à l'examen décennal complet  
de l'application du Programme d'action d'Almaty

## Lettre datée du 3 octobre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Groupe des pays en développement sans littoral, j'ai l'honneur de vous transmettre le texte du communiqué ministériel adopté par les ministres des affaires étrangères des pays en développement sans littoral lors de leur douzième réunion annuelle qui s'est tenue le 30 septembre 2013 en marge du débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session (voir annexe).

Je vous serais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 22 b) de l'ordre du jour provisoire de la soixante-huitième session.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Saleumxay **Kommasith**



**Annexe à la lettre datée du 3 octobre 2013 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la République démocratique populaire lao  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué ministériel de la douzième réunion ministérielle  
annuelle du Groupe des pays en développement sans littoral**

New York, 30 septembre 2013

Nous, ministres des affaires étrangères des pays en développement sans littoral, réunis à New York le 30 septembre 2013 à l'occasion de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, autour du thème « Nouer de véritables partenariats pour remédier aux effets de l'enclavement dans la perspective du développement durable », afin de mesurer les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit<sup>1</sup> et de se pencher sur les problèmes de développement que rencontrent les pays en développement sans littoral,

*Rappelant* la Déclaration d'Almaty<sup>2</sup> et le Programme d'action d'Almaty, adoptés à Almaty en 2003,

*Rappelant également* la Déclaration du Millénaire<sup>3</sup>, les documents finals du Sommet mondial de 2005<sup>4</sup>, de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement<sup>5</sup> de 2010 et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable<sup>6</sup> qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012,

*Rappelant en outre* les résolutions [56/180](#), [57/242](#), [58/201](#), [59/245](#), [60/208](#), [61/212](#), [62/204](#), [63/228](#), [64/214](#), [65/172](#), [66/214](#) et [67/222](#) de l'Assemblée générale, portant sur les besoins et les problèmes particuliers des pays en développement sans littoral auxquels il convient de répondre par la mise en œuvre effective du Programme d'action d'Almaty,

*Rappelant* la Déclaration adoptée le 3 octobre 2008 à l'issue de la réunion de haut niveau de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale consacrée à l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty<sup>7</sup>, qui souligne que, pour les pays en développement sans littoral, le coût plus élevé du transit des marchandises à travers les frontières pénalise leurs produits sur le plan de la

---

<sup>1</sup> Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), les 28 et 29 août 2003 ([A/CONF.202/3](#)), annexe I.

<sup>2</sup> Ibid, annexe II.

<sup>3</sup> Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

<sup>4</sup> Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

<sup>5</sup> Résolution 65/1 de l'Assemblée générale.

<sup>6</sup> Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>7</sup> Résolution 63/2 de l'Assemblée générale.

compétitivité et que les efforts qu'ils font pour établir des systèmes de transport en transit efficaces continuent de se heurter à des difficultés,

*Rappelant aussi* la Plateforme d'Asunción pour le Cycle de négociations de Doha pour le développement adoptée à la réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral qui s'est tenue à Asunción le 10 août 2005, la Déclaration d'Oulan-Bator adoptée à la réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral qui s'est tenue à Oulan-Bator les 28 et 29 août 2007, la Déclaration d'Ezulwini adoptée à la troisième réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral qui s'est tenue au Swaziland les 21 et 22 octobre 2009 et la Déclaration d'Oulan-Bator<sup>8</sup> adoptée lors de la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et les écarts de développement dont souffrent les pays en développement sans littoral qui s'est tenue à Oulan-Bator du 12 au 14 avril 2011,

*Rappelant aussi* le document final de la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui s'est tenue en avril 2012 (CNUCED XIII)<sup>9</sup> ainsi que le communiqué ministériel des pays en développement sans littoral adopté à cette occasion, dans lequel les États membres de l'Organisation mondiale du commerce ont été invités instamment à tout mettre en œuvre pour faire avancer et aboutir le Cycle de négociations de Doha pour le développement, à accroître le volume de l'aide fournie dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce et à accorder une plus grande attention au développement des capacités productives, au développement des infrastructures, ainsi qu'à l'amélioration des technologies de l'information et des communications dans les pays en développement sans littoral,

*Rappelant* la Déclaration ministérielle d'Almaty adoptée lors de la quatrième réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral tenue à Almaty (Kazakhstan) le 12 septembre 2012, qui souligne que la nécessité d'atténuer les répercussions préjudiciables de l'enclavement sur le développement appelle la mise en œuvre de politiques globales, cohérentes et coordonnées à tous les niveaux dans les domaines de l'investissement, des infrastructures (production, transports, télécommunications et énergie), de la logistique (facilitation du transport et du commerce) et des technologies de manière à accompagner les efforts des pays en développement sans littoral,

*Rappelant en outre* le document final du Forum mondial sur les services organisé à Beijing par la CNUCED les 28 et 29 mai 2013, autour du thème intitulé « Les services : une nouvelle frontière pour le développement durable, qui a fait ressortir l'importance du secteur des services pour les économies en développement et pour l'avancement des programmes de développement en ce qui concerne les services,

*Sachant* qu'en dépit des progrès louables accomplis par les pays en développement sans littoral au cours de la dernière décennie dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, les problèmes de développement auxquels sont confrontés ces pays, qui sont géographiquement désavantagés du fait qu'ils n'ont pas accès à la mer et des graves difficultés qui en résultent pour l'intégration effective de leur économie dans le système commercial multilatéral, imprègnent

<sup>8</sup> E/ESCAP/67/22, annexe.

<sup>9</sup> UNCTAD/ISS/2012/1.

tous les aspects du processus de développement, notamment la croissance économique, la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

*Exprimant notre préoccupation* face à des problèmes nouveaux ou émergents tels que la crise économique et financière mondiale, la hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie, encore aggravés par les effets néfastes du changement climatique, la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse qui mettent à mal les progrès accomplis par les pays en développement sans littoral au cours des dernières années dans le domaine économique et social, augmentent la vulnérabilité des pays en question et amoindrissent leur capacité à atteindre leurs objectifs de développement,

*Conscients également* du fait que la responsabilité de la mise en place de systèmes de transit efficaces incombe au premier chef aux pays en développement sans littoral et de transit, qui doivent s'employer à créer des conditions propices pour générer, attirer et mobiliser efficacement des ressources afin de s'attaquer à leurs difficultés de développement, mais sachant que leurs efforts doivent pouvoir bénéficier d'un appui international continu de la part des partenaires de développement et des organisations internationales et régionales dans un esprit de responsabilité partagée, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, et tenant compte des accords d'intégration régionaux,

*Exprimant notre soutien* aux pays en développement sans littoral qui sortent d'un conflit, en vue de leur permettre de se relever et de reconstruire, selon les besoins, leur infrastructure politique, sociale et économique, notamment en mettant un terme, le cas échéant, à toute situation défavorable au développement, et de les aider à réaliser leurs objectifs de développement prioritaires, conformément aux buts et objectifs énoncés dans le Programme d'action d'Almaty,

*Constatant* l'appui inestimable et constant fourni par les partenaires de développement, y compris le système des Nations Unies, les organisations internationales et régionales, les partenaires bilatéraux, la société civile et le secteur privé, à travers l'aide publique au développement, les investissements étrangers directs, l'investissement privé et les envois de fonds, ainsi que le rôle joué par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, en vue de s'atteler à la tâche difficile consistant à répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral, notamment grâce à la mise en place d'infrastructures de transport adéquates et de systèmes de transport en transit,

*Prenant acte* du rapport d'activité annuel du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty<sup>10</sup>, dans lequel il est fait état des progrès accomplis par les pays en développement sans littoral au cours de la période de mise en œuvre du programme, ainsi que des besoins qui subsistent et des difficultés qui restent à surmonter pour que l'objectif de croissance économique profitant à tous soit atteint, que la pauvreté recule plus rapidement et que le bien-être des populations s'améliore de manière constante et durable,

*Accueillant avec satisfaction* les résolutions [66/214](#) et [67/222](#), par lesquelles l'Assemblée générale a décidé de tenir en 2014 une conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action, précédée, selon

---

<sup>10</sup> [A/68/157](#).

que de besoin, par des préparatifs thématiques menés à l'échelon mondial et régional, ainsi que deux sessions du Comité préparatoire intergouvernemental, en janvier et en avril 2014,

*Soulignant* que la conférence consacrée à l'examen décennal devrait renforcer les actions concertées menées à l'échelle mondiale en faveur des pays en développement sans littoral,

Adoptons le communiqué ministériel suivant :

1. Nous réaffirmons notre détermination sans faille à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty par le biais de partenariats efficaces et authentiques entre les pays en développement sans littoral et de transit et leurs partenaires de développement, ainsi qu'entre les secteurs public et privé aux niveaux national, bilatéral, régional et mondial, étant donné que ces partenariats sont indispensables pour atteindre en temps voulu tous les objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, et réussir l'intégration complète et véritable des pays en développement sans littoral dans l'économie mondiale;

2. Nous apprécions les progrès accomplis par les pays en développement sans littoral et de transit durant la dernière décennie, avec l'appui des partenaires de développement, dans la mise en œuvre des éléments prioritaires du Programme d'action d'Almaty, comme en témoignent un certain nombre de mesures de facilitation des transports et du commerce ayant permis de réduire les retards et d'accroître l'efficacité aux frontières; une certaine expansion du développement des infrastructures de transport en transit; des efforts accrus d'harmonisation des normes et règles dans le secteur du transport; des améliorations de l'aide au développement allouée au secteur des transports, du stockage et des communications des pays en développement sans littoral et l'augmentation de l'investissement étranger direct et des envois de fonds, ainsi que l'allègement de la dette;

3. Nous demeurons toutefois préoccupés par le fait que, malgré le surcroît d'efforts consacré à la mise en œuvre des éléments prioritaires du Programme d'action d'Almaty et la modeste croissance économique obtenue au cours de la dernière décennie, les pays en développement sans littoral restent confrontés aux effets adverses conjugués produits par le coût des transports, les difficultés du trafic de transit, l'inefficacité des services logistiques, la multiplication et la lourdeur des procédures douanières, le développement insuffisant des infrastructures de transport, y compris l'état des axes commerciaux régionaux, la détérioration des stocks existants, le défaut persistant de maillons importants, l'absence de liaisons de transport terrestres efficaces, notamment entre les installations ferroviaires et portuaires, ainsi que le manque de ressources durables pour la maintenance. Le coût des transports reste élevé et a en moyenne augmenté, comme l'indiquent les données de la Banque mondiale montrant que le coût moyen pour les pays en développement sans littoral de l'exportation d'un conteneur est passé de 2 200 dollars en 2006 à 3 040 dollars en 2013, alors que les pays en développement de transit ne paient que 50 % de ce montant<sup>11</sup>. Le coût élevé des transports et des transactions commerciales demeure un handicap majeur qui pèse sur la compétitivité commerciale, l'accès équitable aux marchés mondiaux, l'intégration positive de nos économies dans l'économie mondiale et le bien-être général de nos peuples;

---

<sup>11</sup> Banque mondiale, base de données « Doing business ».

4. Nous exprimons également les préoccupations que nous inspirent des capacités de production limitées au regard de la valeur ajoutée croissante créée par l'agriculture et les exportations de biens manufacturés et de services, la désindustrialisation et le ralentissement de la diversification économique, autant de facteurs qui nuisent à la transformation structurelle et isolent par conséquent davantage encore les pays en développement sans littoral en limitant leur participation efficace et concrète aux chaînes de valorisation mondiales et au commerce international;

5. Sur le front du développement social, nous notons avec inquiétude que les pays en développement sans littoral ont certes amélioré leurs scores en termes d'indice de développement humain entre 2003 et 2013 et fait des progrès tangibles sur certains objectifs du millénaire pour le développement, notamment l'instruction primaire et la baisse de la prévalence du VIH/sida, mais qu'il faut aller beaucoup plus loin encore. Les taux de pauvreté restent élevés et les progrès sont lents en ce qui concerne la réduction de la faim et de la mortalité infantile et maternelle et l'accès amélioré à l'eau et à l'assainissement. De plus, les écarts de revenus considérables et grandissants observés dans les pays en développement sans littoral sapent les efforts engagés pour réduire la pauvreté et atteindre les objectifs de développement;

6. Nous constatons avec une profonde inquiétude que les pays en développement sans littoral continuent d'être en butte à des difficultés nouvelles ou émergentes telles que la crise économique et financière mondiale, la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, l'instabilité des cours des matières premières, auxquelles viennent s'ajouter les effets néfastes du changement climatique, la désertification et la dégradation des terres, notamment la perte de biodiversité, qui alourdissent considérablement le fardeau pesant sur l'économie de nos pays et affectent les moyens de subsistance de nos populations;

7. À l'heure où nous nous préparons pour la Conférence décennale d'examen complet de l'application du Programme d'action d'Almaty qui se tiendra en 2014 conformément aux dispositions de la résolution 66/214 de l'Assemblée générale, nous invitons la communauté internationale, y compris les organismes du système des Nations Unies, les partenaires de développement, les organisations internationales, les institutions du secteur privé et la communauté universitaire, à porter un regard critique sur toutes les difficultés particulières que doivent affronter nos pays du fait de leur géographie. Le secteur des transports est incontestablement important pour améliorer les échanges commerciaux et l'intégration plus poussée des pays en développement sans littoral dans les marchés régionaux et internationaux; reste que les questions du commerce doivent être appréhendées dans une perspective plus globale et cohérente couvrant également les aspects plus généraux du développement, à savoir par exemple l'augmentation des capacités de production, la promotion de la création de valeur ajoutée, la diversification de l'économie et des exportations, les transferts de technologie, le développement du secteur des services, les technologies de l'information et des communications et l'accès amélioré aux marchés. Nous devons viser haut et envisager un nouveau schéma de partenariat ambitieux, plus complet et plus pragmatique ancré dans une vision élargie du développement durable et de la croissance économique des pays en développement sans littoral pour la prochaine décennie;

8. Dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 et notamment des objectifs de développement durable et du financement du développement durable, nous exhortons la communauté internationale et tous les partenaires de développement à prendre des engagements ambitieux et forts qui correspondent aux besoins et aux difficultés spécifiques des pays en développement sans littoral, en se concentrant sur les problèmes propres à ces pays au lieu de couvrir toute la problématique générale du développement;

9. Compte tenu des défis structurels et économiques que doivent relever les pays en développement sans littoral, nous invitons la communauté internationale, les partenaires de développement, les institutions financières et le secteur privé, ainsi que les institutions multilatérales de développement, dont les organismes des Nations Unies, à étoffer leur soutien aux pays en développement sans littoral en augmentant leur aide financière et technique afin que ces pays puissent affronter des chocs extérieurs multiples et atténuer l'impact des problèmes nouveaux ou émergents;

10. Les préoccupations et les besoins particuliers des pays en développement sans littoral méritent de faire l'objet, dans tous les programmes internationaux, d'une attention particulière centrée sur la diminution accélérée des coûts de transport et de transaction, la mise en place de systèmes de transit efficaces grâce à des investissements accrus dans les infrastructures du transport, de l'énergie, des technologies de l'information et des communications et dans les projets de passage frontalier. L'approfondissement des échanges, l'augmentation des capacités de production, la diversification des exportations, la création de valeur ajoutée et le renforcement des institutions devraient être autant de moyens mobilisés pour réussir la transformation structurelle;

11. Nous soulignons qu'il importe d'adopter des politiques et stratégies de développement pour s'attaquer aux contraintes, saisir les possibilités de création de valeur ajoutée et réussir l'industrialisation et la diversification, et diminuer la dépendance de nos économies à l'égard des produits de base. L'industrialisation fondée sur les produits de base peut être un moteur de croissance grâce auquel les pays en développement sans littoral pourront réduire leur marginalisation dans l'économie mondiale et augmenter leur résilience aux chocs extérieurs. Nous appelons la communauté internationale et les partenaires de développement à apporter un appui pour le renforcement des capacités afin de permettre aux pays en développement sans littoral de mettre en œuvre des politiques industrielles performantes capables de transformer la structure de leur économie, en privilégiant le transfert efficace de technologies, la recherche et l'innovation, l'augmentation des capacités de production, la création de valeur ajoutée, le développement des infrastructures, l'amélioration du secteur des services ainsi que la mise à niveau des technologies de l'information et des communications. Nous considérons aussi que le développement des compétences humaines et de l'éducation, notamment l'instruction postprimaire, est d'une importance primordiale pour améliorer les services, les secteurs industriels et la capacité d'innovation technologique;

12. Nous demandons au Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de mener des études sur la vulnérabilité des États en développement sans littoral aux chocs extérieurs, en collaboration avec les organisations internationales compétentes et d'autres instituts de recherche,

notamment nationaux, de mettre au point une série d'indicateurs de vulnérabilité pouvant être utilisés à des fins d'alerte rapide, et de proposer des trains de mesures appropriés capables de transformer les défis en promesses d'avenir;

13. Nous savons que le changement climatique, la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse font peser une menace potentiellement permanente et grave sur le développement économique et social de nos pays et risquent de saper les efforts que nous faisons pour atteindre les objectifs de développement, étant donné que nous sommes les moins bien préparés à relever le défi de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses conséquences, lesquelles aggraveraient davantage encore les handicaps qui pénalisent nos pays. Nos pays sont vulnérables aux effets du changement climatique sur la production agricole, à la fréquence des catastrophes naturelles, à la dégradation des terres et à la désertification, à l'insécurité alimentaire, à la viabilité de plus en plus incertaine de la pêche continentale, à la disponibilité des ressources en eau, à l'érosion de la biodiversité et aux risques qui compromettent la santé humaine. Étant donné que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques considère les pays en développement sans littoral comme un groupe nécessitant des mesures spéciales, et que nos pays subissent des effets spécifiques du changement climatique et ont des besoins particuliers, nous insistons sur le fait qu'ils devraient être mentionnés et traités en tant que groupe lors des négociations sur le changement climatique et dans le document final correspondant. Nous devrions intensifier les efforts concertés que nous menons dans le cadre du dialogue mondial sur le changement climatique et le développement durable. Nous exhortons nos partenaires de développement à apporter une aide financière et technique et un appui au renforcement des capacités afin de permettre aux pays en développement sans littoral de s'adapter au changement climatique et de lutter contre la désertification et la dégradation des terres;

14. Nous encourageons les organisations internationales compétentes, notamment le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits pays insulaires en développement, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les commissions économiques régionales à aider les pays en développement sans littoral à réaliser des études afin de mieux comprendre les conséquences du changement climatique, de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse dans leur cas précis et à élaborer des stratégies et des mesures pour en contrecarrer les effets adverses;

15. Nous prenons note des travaux de mécanismes du système des Nations Unies tels que le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable et le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, et insistons sur le fait que les impératifs et les priorités des pays en développement sans littoral doivent y figurer en bonne place, conformément aux dispositions figurant aux paragraphes 36, 133 et 182 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons »;

16. Nous soulignons que la facilitation du commerce est importante pour la croissance et l'expansion du commerce extérieur des pays en développement sans littoral et qu'elle a des effets positifs sur leur développement économique en ce sens notamment qu'elle permet de bénéficier pleinement des avantages du commerce international. Nous demandons à la communauté internationale de conclure le Cycle de négociations de Doha pour le développement selon des termes favorables aux pays en développement sans littoral, et soulignons la nécessité d'adopter rapidement un accord sur la facilitation du commerce assorti d'engagements contraignants à abaisser les coûts de transaction en réduisant les temps de transport et en améliorant la fiabilité du commerce transfrontières, garantir la liberté de transit, limiter strictement les droits, les redevances et les formalités, améliorer la transparence et établir des normes communes en matière de documents exigés, de manière à accélérer l'acheminement, le passage en douanes et le dédouanement des marchandises. La communauté internationale devrait apporter une assistance et un soutien techniques au renforcement des capacités pour permettre aux pays en développement sans littoral et de transit de participer pleinement aux négociations commerciales multilatérales, d'en bénéficier et d'appliquer concrètement des politiques et des règlements qui facilitent les transports et le commerce;

17. Nous lançons un appel pour qu'une solution favorable au développement soit trouvée afin de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le Cycle de négociations commerciales de Doha, solution qui pourrait ouvrir la perspective d'une conclusion réussie et ambitieuse de ce cycle de 10 ans. Elle devrait accroître l'accès aux marchés, augmenter les flux commerciaux et répondre plus particulièrement aux besoins des pays en développement sans littoral. Elle devrait confirmer la volonté de concrétiser le principe du traitement spécial et différencié des pays en développement, supprimer parallèlement toutes les formes de subvention des exportations, et réduire sensiblement les aides nationales faussant les échanges, conformément au mandat du Cycle de Doha. Le document final devrait également donner toute sa place à la question de l'assistance technique et du renforcement des capacités (2012/12);

18. Nous engageons par ailleurs les organismes des Nations Unies compétents et les autres organisations internationales à accroître leur appui pour renforcer les capacités de négociation des pays en développement sans littoral ainsi que leur aptitude à mettre en œuvre des mesures de facilitation du commerce;

19. Nous demandons qu'une assistance technique accrue soit fournie aux pays en développement sans littoral qui n'ont toujours pas intégré le système commercial multilatéral réglementé et souhaitent adhérer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Nous insistons sur la nécessité de tenir compte, lors de la procédure d'adhésion, du niveau de développement de chaque pays, ainsi que des besoins et problèmes particuliers liés au désavantage géographique que constitue l'enclavement, et sur le fait que toutes les dispositions relatives au traitement spécial et différencié énoncées dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et tous les accords de l'OMC doivent être appliqués à tous les pays en développement sans littoral candidats. Une assistance technique ciblée devrait être fournie à ces pays à toutes les étapes de la procédure;

20. Nous demandons à nouveau que l'aide au développement fournie dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce tienne dûment compte des besoins particuliers des pays en développement sans littoral. Les appuis ciblés devraient

concerner notamment le renforcement des capacités nécessaires à l'élaboration de politiques commerciales, la participation aux négociations commerciales, l'application de mesures de facilitation du commerce, la mise en œuvre des accords internationaux, les investissements dans les infrastructures de transport, la mise à niveau des technologies de l'information et des communications et des services collectifs de distribution et le renforcement des capacités de production en vue d'améliorer la compétitivité des produits de nos pays sur les marchés d'exportation. Nous attachons une grande importance à l'initiative Aide pour le commerce et sommes résolus à intensifier notre participation au processus de suivi pour mieux exposer nos besoins commerciaux et nos priorités en matière d'appui;

21. Nous réaffirmons le rang de priorité élevé que les pays en développement sans littoral accordent à l'aide publique au développement (APD), qui représente un bon moyen de mettre en œuvre les programmes et stratégies de développement prioritaires et de répondre aux besoins spéciaux et aux difficultés particulières de nos pays. À cet égard, nous demandons aux partenaires de développement d'accroître le montant de l'APD allant aux pays en développement sans littoral, de façon transparente, prévisible et durable. Nous demandons à nos partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux non seulement de maintenir le niveau actuel de l'APD allant à nos pays, mais aussi de l'accroître de manière à permettre le développement des infrastructures de transport et la mise en place de projets de facilitation du commerce dans les pays en développement sans littoral et de transit, améliorer ainsi la desserte intrarégionale, compléter les tronçons manquants et garantir le bon fonctionnement des couloirs maritimes stratégiques, poursuivre la diversification du commerce et des exportations, renforcer les capacités, promouvoir les secteurs des services et du tourisme, atténuer les effets négatifs du changement climatique, de la dégradation des terres, de la désertification et de la sécheresse, et augmenter la résilience pour limiter l'impact de la crise économique et financière;

22. Nous réaffirmons la nécessité de tenir tous les engagements relatifs à l'APD, y compris celui, pris par de nombreux pays développés, de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'APD pour les pays en développement d'ici à 2015. Nous demandons aussi aux donateurs d'appuyer l'application de mesures d'allègement supplémentaire de la dette afin d'aider les pays en développement sans littoral à progresser vers la réalisation de leurs objectifs de développement;

23. Nous soulignons le rôle de premier plan de l'investissement étranger direct, qui contribue à accélérer le développement ainsi que la réduction de la pauvreté par la création d'emplois, le transfert de savoir-faire en matière de gestion et de technologie et l'apport de capitaux non générateurs d'endettement, ainsi que leur rôle essentiel dans la mise en place des infrastructures de transport, de télécommunications et de services collectifs de distribution. Nous engageons les pays exportateurs de capitaux à accroître leur aide financière et à renforcer leur soutien aux efforts que déploient les pays en développement sans littoral en adoptant et en appliquant des mesures incitatives d'ordre économique, financier et juridique pour stimuler les flux d'investissement étranger direct vers ces pays, en évitant les mesures protectionnistes qui freinent de tels flux. Nous soulignons qu'il importe de créer un environnement stable, prévisible et porteur pour l'investissement, afin d'attirer des investissements étrangers directs accrus et plus diversifiés dans les pays en développement sans littoral;

24. Nous savons combien les envois de fonds des migrants jouent un rôle important dans la réalisation des objectifs de développement des pays en développement sans littoral, notamment l'élimination de la pauvreté et le renforcement des capacités, et nous encourageons tous les migrants internationaux provenant de ces pays à continuer d'appuyer les efforts de développement de leur pays d'origine, tout en gardant à l'esprit que les envois de fonds ne sauraient être considérés comme un substitut à l'APD, à l'investissement étranger direct, à l'allègement de la dette ou autres sources publiques de financement du développement. Nous réaffirmons par ailleurs la nécessité de promouvoir des conditions garantissant des envois de fonds meilleur marché, plus rapides et plus sûrs vers les pays en développement sans littoral;

25. Nous apprécions la participation d'un secteur privé capable de stimuler la diversification et la création d'emplois, de favoriser l'innovation et de faciliter la mise en place d'infrastructures qui servent nos objectifs de développement, conformément à nos politiques nationales. Nous invitons les parties prenantes concernées à participer aux préparatifs de la conférence d'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty en vue de s'assurer que tout nouveau programme d'action des pays en développement sans littoral s'inscrive dans un environnement propice à de véritables partenariats, à la croissance du secteur privé et au développement. Nous savons que les partenariats public-privé peuvent être très utiles pour mobiliser des ressources nationales et étrangères;

26. Nous savons aussi l'importance, pour les pays en développement sans littoral, de la coopération régionale, en particulier de l'intégration du commerce et de la coopération en matière de transit, qui peuvent faciliter l'intégration de ces pays dans le système commercial mondial en augmentant la taille des marchés, en améliorant la compétitivité et en renforçant la connectabilité régionale et le commerce intrarégional. À cet égard, nous réaffirmons que nos pays accordent un rang de priorité élevé à la promotion de l'intégration et de la coopération régionales et sous-régionales, avec notamment l'élaboration et la réalisation de projets d'infrastructure et de transport régional, des accords régionaux pour le commerce et les transports, l'harmonisation des procédures douanières et frontalières et des règles d'origine au niveau régional;

27. Nous réaffirmons qu'il importe de renforcer les coopérations Sud-Sud et triangulaire pour soutenir les efforts de développement des pays en développement sans littoral et accroître la participation de ces derniers dans l'économie mondiale. Nous saluons les efforts faits dans le cadre de la coopération Sud-Sud dans les domaines du transport de transit entre pays en développement sans littoral et de transit, et demandons une intensification des efforts qui peuvent aider les pays en développement sans littoral à affronter les problèmes de développement complexes et graves auxquels ils doivent faire face en raison de leurs désavantages géographiques. Nous réaffirmons en outre la position du Groupe des pays en développement sans littoral, selon laquelle la coopération Sud-Sud complète la coopération Nord-Sud mais ne saurait s'y substituer;

28. Nous constatons par ailleurs que le secteur des services joue un rôle croissant dans les économies modernes et qu'un secteur tertiaire efficace et productif contribuera considérablement à la croissance de la productivité et de la compétitivité globale des économies des pays en développement sans littoral, notamment dans l'industrie manufacturière et l'agriculture. Nous savons aussi que

les gains dans le domaine de l'emploi seront déterminants pour réduire la pauvreté dans les pays en développement sans littoral et ouvrir des perspectives d'emploi aux femmes. À cet égard, nous appelons les organisations internationales, et notamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à aider les pays en développement sans littoral à développer leur secteur tertiaire au moyen de programmes de renforcement des capacités et de la mise au point d'outils statistiques appropriés;

29. Nous soulignons aussi qu'il importe de concentrer les efforts sur les technologies de l'information et des communications et de connecter nos pays aux réseaux internationaux de transmission des données, ce qui nécessite des dépenses d'équipement dans les infrastructures et les réseaux. À cet égard, nous en appelons à la coopération internationale pour faciliter la connectabilité dans les pays en développement sans littoral, mais aussi au niveau international, entre les pays en développement sans littoral, les pays en développement de transit et les autres régions du monde;

30. Nous réaffirmons que les pays en développement sans littoral sortant d'un conflit ont des besoins spéciaux et des difficultés particulières. À cet égard, nous exhortons la communauté internationale et le système des Nations Unies à tenir compte de ces besoins et de ces difficultés et à prendre d'urgence des mesures concrètes d'aide financière, de soutien technique et de développement d'infrastructures, afin que ces pays puissent atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international;

31. Nous sommes attachés à l'accomplissement du mandat du groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral et engageons tous les pays en développement sans littoral à devenir parties à l'accord multilatéral portant création de cette entité, afin qu'elle devienne pleinement opérationnelle. Nous accueillons avec satisfaction les mesures prises par le Gouvernement mongol pour accélérer le démarrage des travaux du groupe de réflexion, et le remercions en particulier d'apporter son soutien financier et d'accueillir le secrétariat à Oulan-Bator. Nous invitons les organisations internationales, notamment la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la CNUCED et les commissions économiques régionales, les pays donateurs et les autres grands centres d'excellence à soutenir les activités opérationnelles du groupe de réflexion;

32. Nous notons que l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie<sup>12</sup>, entré en vigueur en 2005, et l'Accord intergouvernemental sur le réseau du chemin de fer transasiatique<sup>13</sup> de 2006, entré en vigueur en juin 2009, ont contribué à promouvoir les investissements pour le développement, l'entretien et la valorisation des routes prioritaires du réseau routier d'Asie et du réseau ferroviaire transasiatique qui ont grandement bénéficié à la région. Nous invitons donc les organisations internationales et les pays donateurs à soutenir la mise en œuvre effective des projets inscrits dans ces accords intergouvernementaux;

33. Nous prenons note des efforts déployés par les pays en développement sans littoral d'Afrique pour surmonter les obstacles juridiques rencontrés par le système africain de transports en transit faute d'infrastructures routières intégrées et

---

<sup>12</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2323, n° 41607.

<sup>13</sup> E/ESCAP/TARN/rep.

normalisées. Dans ce contexte, nous soutenons les mesures prises par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement en concertation avec la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Nous prions le Bureau du Haut-Représentant de redoubler d'efforts pour faciliter la conclusion d'un accord intergouvernemental sur les infrastructures de transport africaines, en particulier pour l'autoroute transafricaine;

34. Nous prions le Bureau du Haut-Représentant d'élaborer, en collaboration avec les autres organisations internationales et organismes des Nations Unies compétents, notamment la CNUCED et la Banque mondiale, des lignes directrices normalisées pour les accords relatifs au transport en transit;

35. Au sujet des préparatifs de la Conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty qui doit se tenir en 2014, nous tenons à saluer les efforts que le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a consacrés à l'organisation du processus selon trois axes (intergouvernemental, interinstitutions et secteur privé) avec la participation active des pays membres et des pays de transit voisins, des organismes du système des Nations Unies, des organisations internationales, du secteur privé et des universités. Nous appelons donc les organismes des Nations Unies concernés et les autres organisations internationales à fournir tout l'appui nécessaire aux préparatifs et à contribuer activement au bon déroulement de la Conférence;

36. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans les préparatifs de la Conférence, et accueillons avec satisfaction la nomination par le Secrétaire général du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement au fauteuil de Secrétaire général de la Conférence;

37. Nous prenons note avec intérêt du document final de la réunion thématique mondiale de haut niveau sur le commerce international, la facilitation du commerce et l'aide pour le commerce, qui s'est tenue à Almaty les 13 et 14 septembre 2012 dans le cadre des préparatifs de la Conférence consacrée à l'examen décennal complet;

38. Nous accueillons favorablement le Consensus de Vientiane adopté lors de l'examen régional final eurasiatique du Programme d'action d'Almaty, effectué à Vientiane du 5 au 7 mars 2013<sup>14</sup>, qui saluait les importants progrès réalisés par les pays en développement sans littoral et de transit dans l'application du Programme d'action mais reconnaissait que les pays en développement sans littoral présentaient toujours une importante vulnérabilité structurelle et que la modeste croissance qu'ils avaient atteinte était menacée par des crises mondiales successives dans les secteurs alimentaire, pétrolier et financier;

39. Nous accueillons avec satisfaction le document final de la réunion consacrée à l'examen régional africain du Programme d'action d'Almaty qui s'est tenue à Addis-Abeba du 16 au 18 juillet 2013, dans lequel il était recommandé que les pays en développement sans littoral prennent, avec l'aide de la communauté

---

<sup>14</sup> E/ESCAP/69/1.

internationale, des mesures qui favoriseraient la transformation structurelle de leurs économies en mettant l'accent sur la recherche, l'innovation, l'industrialisation, la création de valeur ajoutée, le renforcement des capacités de production, la diversification et la diminution de la dépendance à l'égard des matières premières, l'intensification des transferts de technologies, l'augmentation de la productivité agricole et l'expansion du secteur tertiaire, et en s'intégrant aux chaînes de valorisation mondiales et régionales;

40. Nous attendons avec intérêt la tenue de la réunion consacrée à l'examen régional latino-américain du Programme d'action d'Almaty, qui doit avoir lieu avant la fin de l'année;

41. Nous prenons bonne note des manifestations d'avant Conférence organisées jusqu'à présent, notamment la réunion de réflexion sur les priorités d'un nouveau programme pour le développement des pays en développement sans littoral (20 et 21 mars 2013), la réunion sur le développement des transports et la facilitation des échanges (13 juin 2013) et la réunion sur le renouvellement des partenariats mondiaux pour connecter les pays en développement sans littoral aux marchés mondiaux (3 juillet 2013);

42. Nous appelons nos partenaires de développement à participer de manière constructive à l'élaboration du programme d'action appelé à remplacer celui d'Almaty qui, en plus des questions liées au commerce de transit et à la facilitation du commerce, permettra de faire face aux besoins et problèmes globaux des pays en développement sans littoral, renforcer les capacités de production, améliorer la résilience aux chocs extérieurs, et promouvoir un secteur privé dynamique et compétitif, promouvoir aussi l'investissement étranger direct favorable au développement, apporter aide à la restructuration et à la réorientation économiques, notamment par la promotion des services exportables, soutenir la coopération Sud-Sud et triangulaire, et atténuer les effets du changement climatique, de la dégradation des terres, de la désertification et de la sécheresse, appuyer l'accès des pays en développement sans littoral à l'OMC et la tenue de négociations commerciales multilatérales, concevoir des mesures pour que l'Initiative Aide pour le commerce bénéficie davantage aux pays en développement sans littoral, pour ne citer que quelques-unes des initiatives requises;

43. Nous encourageons nos partenaires de développement, les organisations internationales œuvrant dans les domaines de la finance et du développement et les entités privées à apporter des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale créé par le Secrétaire général afin d'appuyer les activités liées aux préparatifs de la Conférence et d'assurer la participation effective de tous les pays en développement sans littoral et de transit, du secteur privé et des milieux universitaires à la Conférence consacrée à l'examen décennal complet et à ses manifestations préalables;

44. Nous demandons au Bureau du Haut-Représentant de continuer à mobiliser et à coordonner l'aide et les ressources internationales afin de préparer efficacement la Conférence et d'en assurer le bon déroulement;

45. Nous soulignons que l'examen complet de l'application du Programme d'action d'Almaty représente, pour les pays en développement sans littoral et de transit et leurs partenaires de développement, une importante occasion de faire une

évaluation critique de cette application, notamment des meilleures pratiques et des déficiences, et de définir les priorités pour les années à venir;

46. Nous insistons sur le fait que la Conférence consacrée à l'examen décennal complet doit déboucher sur un programme de développement qui permettrait aux pays en développement sans littoral de s'intégrer au système commercial mondial et de progresser, au cours de la prochaine décennie, vers les objectifs de développement fixés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, ceux du programme de développement pour l'après-2015 et ceux relatifs au développement durable. Le nouveau cadre prévoira également des mécanismes efficaces de suivi, d'examen et de contrôle de l'application;

47. Nous demandons à tous les pays en développement sans littoral de s'investir pleinement dans les préparatifs de la Conférence consacrée à l'examen décennal du Programme d'action d'Almaty et de participer à la Conférence elle-même au plus haut niveau possible;

48. Nous engageons la communauté internationale à accorder une importance particulière aux préparatifs et à participer activement à la Conférence elle-même;

49. Nous prions les organismes du système des Nations Unies, notamment la CNUCED, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le PNUD, les commissions économiques régionales et d'autres organisations internationales, en particulier la Banque mondiale, l'OMC, le Fonds commun pour les produits de base, l'Union internationale des transports routiers et l'Organisation mondiale des douanes, ainsi que les banques, organisations et communautés économiques régionales, les parlements, le secteur privé et les autres parties prenantes à se faire une obligation d'appuyer les préparatifs de l'examen décennal complet du Programme d'action d'Almaty et la Conférence elle-même;

50. Nous prions le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement dispose des ressources nécessaires à l'exécution des tâches liées aux préparatifs de l'examen décennal et à d'autres missions connexes qui lui ont été confiées par l'Assemblée générale;

51. Nous tenons à remercier sincèrement le Gouvernement de la République démocratique populaire lao pour les efforts constants qu'il déploie dans sa capacité de Président du Groupe des pays en développement sans littoral depuis début 2012.